

Extinction de l'agence de passage Albert Leibacher, à Zurich.

Par suite de renonciation du titulaire, la patente délivrée le 27 mars 1934 à M. *Albert Leibacher*, à Zurich, pour la vente de billets de passage en Suisse, a pris fin le 15 novembre 1940.

Les demandes d'indemnité que des autorités, des passagers ou les ayants cause de ceux-ci seraient fondés à faire valoir contre l'agence de passage Albert Leibacher sur la base de la loi fédérale du 22 mars 1888 concernant les opérations des agences d'émigration doivent être adressées à l'office soussigné avant le 15 novembre 1941. [2].

Berne, le 20 novembre 1940.

2315

Office fédéral de l'émigration.

Décision du département fédéral de l'économie publique dans un cas douteux au sens de l'article 9 de l'arrêté fédéral sur les grands magasins et les maisons à succursales multiples.

Par décision du 22 novembre 1940, le département fédéral de l'économie publique a prononcé ce qui suit:

« La boucherie de M. Fritz Nyffenegger-Weiss et de sa femme Lydia, place Dufour, à Zollikon (Zurich), est assujettie à l'arrêté fédéral du 21 septembre 1939 sur les grands magasins et les maisons à succursales multiples. »

Berne, le 22 novembre 1940.

2315

Département fédéral de l'économie publique :

STAMPFLI.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Annuaire fédéral 1940.

L'*Annuaire fédéral*, édition 1940, est en vente au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire broché (frais de port et de remboursement en plus; frais de port pour 1 exemplaire: 10 c.). L'*Annuaire fédéral* contient la liste des membres de l'Assemblée

fédérale et du Conseil fédéral, l'état du personnel des légations et consulats de Suisse à l'étranger et de l'étranger en Suisse, des fonctionnaires supérieurs de l'administration fédérale centrale, ainsi que de l'administration des postes et des télégraphes, des autorités et des fonctionnaires supérieurs des chemins de fer fédéraux, des membres et des fonctionnaires supérieurs du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances, ainsi que des directeurs et des fonctionnaires supérieurs des bureaux internationaux. L'*Annuaire* donne en outre la composition de la plupart des commissions extraparlimentaires.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

352

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Le bureau soussigné a publié une nouvelle édition (1935) du recueil des dispositions concernant la

PROCÉDURE FÉDÉRALE

*(Organisation judiciaire, procédure civile, procédure pénale,
juridiction administrative et disciplinaire.)*

Ce recueil (180 p. in-8°) contient les textes suivants:

1. Loi fédérale du 22 mars 1893 sur l'organisation judiciaire fédérale, avec les modifications apportées par les lois des 28 juin 1895, 24 juin 1904, 6 octobre 1911, 24 juin 1919, 25 juin 1921, 1^{er} juillet 1922, 30 juin 1927, 11 et 13 juin 1928, 26 mars 1934 et 15 juin 1934.
2. Loi fédérale du 22 novembre 1850 sur la procédure à suivre par devant le Tribunal fédéral en matière civile.
3. Loi fédérale du 15 juin 1934 sur la procédure pénale.
4. Loi fédérale du 11 juin 1928 sur la juridiction administrative et disciplinaire.
5. Règlement pour le Tribunal fédéral, du 26 novembre 1928.

Le prix du recueil, cartonné, est de 2 fr. 50.

(plus le port et les frais de remboursement; frais de port pour 1 exemplaire: 15 c.)

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

54

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

La chancellerie fédérale a publié une V^e édition (1937) du

RECUEIL DES CONSTITUTIONS FÉDÉRALE ET CANTONALES .

Ce recueil (1211 p. *in* 8^o) contient:

1^o La constitution fédérale, avec les modifications jusqu'au 31 décembre 1937, précédée d'un aperçu historique rédigé par le Dr E. de Waldkirch, professeur à Berne, et suivie d'un index des matières.

Le texte de la constitution, l'aperçu historique et l'index des matières sont publiés dans les trois langues officielles de la Confédération.

2^o Les constitutions cantonales, avec les modifications jusqu'au 31 décembre 1937, chaque constitution précédée d'un aperçu historique et suivie d'un index des matières.

Le texte des constitutions, l'aperçu historique et l'index des matières sont publiés dans la langue officielle du canton. Pour les cantons de Berne, Fribourg et Valais, ils sont publiés en allemand et en français; pour le canton des Grisons, en allemand et en italien.

Prix du recueil: relié toile 7 francs; broché 5 francs;
(plus 60 c. pour le port.)

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

731

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Fourniture de pain, viande et fromage.

Les fournitures de *pain, viande et fromage* aux écoles et cours militaires sont mises en adjudication pour l'année 1941 sur les places d'armes de Genève, Bière, Lausanne, Sion, Yverdon, Colombier, Payerne, Fribourg, Berne, Wangen s/A., Thoun, Liestal, Bâle, Aarau, Brougg, Zurich, Dübendorf, Kloten, Bülach, Winterthour, Frauenfeld, St-Gall, Hérisau, Wallenstadt, Luziensteig, Coire, Lucerne, Zoug, Stans et Bellinzone; Monte-Ceneri (seulement le pain et la viande); garnisons de St-Maurice, Andermatt et Airolo (seulement la viande). La fourniture n'est d'abord adjugée quo jusqu'au 31 mars 1941.

Les intéressés peuvent se procurer les prescriptions pour ces fournitures auprès de l'office soussigné, auquel les offres doivent être adressées munies de la suscription « Soumission pour pain, viande ou fromage » d'ici au 30 novembre 1940.

Quartier-Général, 9 novembre 1940.

[2..]

Etat-major de l'armée,

2284

Commissariat central des guerres, Service de l'arrière,

En campagne.

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base légaux sans égard à la réduction votée le 28 octobre 1937 par l'Assemblée fédérale.

2315

Ils ne comprennent pas les allocations légales.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Décal d'inscription	Conditions d'admission
Président du conseil de l'école polytechnique fédérale, Zurich.	Chargé de cours pour l'enseignement de l'anatomie et de la physiologie du gros et du petit bétail.	D'après les règlements.	10 janvier 1941 [2..]	Etudes complètes de médecine vétérinaire; pratique scientifique.
Président de la commission de surveillance, M. Raaflaub, conseiller municipal, Seftibühlweg 11 à Berne.	Directrice de l'asile des instituteurs au Melchenbühl près de Berne.	4000 et entretien gratuit.	30 novembre 1940 [2..]	Bonne instruction générale, expérience dans la direction d'un ménage collectif important, connaissance de la comptabilité et de la correspondance. Pouvoir converser en allemand et en français et diriger des personnes âgées; activité pratique de garde-malades.
<p>Les candidates sont priées de joindre à leur inscription leur acte d'origine, ainsi que des pièces justifiant de leur activité antérieure.</p> <p>Seules les célibataires et les veuves sont admises à s'inscrire.</p> <p>Entrée en fonctions au 1^{er} janvier 1941.</p>				
Chef de l'assurance militaire fédérale.	Médecin de 1 ^{re} classe à l'assurance militaire.	Selon entente.	12 décembre 1940 [2..]	Pratique de la médecine générale. Langue maternelle: l'allemand. Français et italien désirés. Si possible officier.
Fabrique fédérale d'armes à Berne.	Chef ouvrier de II ^e cl.	3500 à 6500	2 décembre 1940 [1.]	Mécanicien, longue pratique comme chef d'équipe dans la fabrication d'armes. Etre apte à diriger un groupe d'ouvriers; être capable d'exécuter des travaux d'après dessin; être astreint au service militaire.
<p>Il sera probablement pourvu à cette place par voie d'avancement.</p>				
Service de l'artillerie et du train, de l'état major de l'armée à Berne.	2 officiers instructeurs d'artillerie.	5100 à 8680	2 décembre 1940 [1.]	Service comme aspirant officier instructeur (officiers subalternes).

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Détail d'inscription	Conditions d'admission
Direction du II ^e arrondissement des chemins de fer fédéraux à Lucerne.	Adjoint au chef de l'exploitation pour le service de la traction (chef du service de la traction) du 2 ^e arrondissement des chemins de fer fédéraux à Lucerne.	11 900 à 15 500	6 décembre 1940 [1.]	Ingénieur-mécanicien ayant fait des études polytechniques complètes, connaissance approfondie de la traction des trains, du matériel roulant du chemin de fer et de son entretien, aptitudes à diriger le service de la traction. Connaissance approfondie de l'allemand et bonnes notions de l'italien.
Direction du II ^e arrondissement des chemins de fer fédéraux à Lucerne.	Adjoint à l'ingénieur en chef de la division des travaux II à Lucerne (section des installations électriques).	10 400 à 14 000	6 décembre 1940 [1.]	Etudes polytechniques complètes. Connaissances approfondies de la construction et de l'entretien des installations électriques du chemin de fer. Connaissance parfaite de l'allemand et bonnes notions de l'italien.
Direction générale des chemins de fer fédéraux à Berne.	Commis au contentieux de la direction générale.	3300 à 5700	16 décembre 1940 [2.]	Etudes secondaires. Longue pratique dans le service des marchandises. Langue maternelle: l'allemand, bonne connaissance du français. Dactylographie et sténographie.

Entrée en service le 1^{er} février 1941.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1940
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	48
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.11.1940
Date	
Data	
Seite	1304-1308
Page	
Pagina	
Ref. No	10 089 340

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.